



## la lettre d'information

### Le mot du président

Après 10 années de collecte sélective et dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement pour 2012, le syndicat Val Dem souhaite réaffirmer son engagement pour le tri, mais également pour la réduction des déchets sur le territoire.

A travers cette lettre d'information, nous souhaitons donner à chacun de nos concitoyens les éléments pour pouvoir agir et s'engager au quotidien, pour l'amélioration du tri et la protection de la planète.

Thierry BOULAY

### Le recyclage des DEEE dans les déchetteries du syndicat


Le terme DEEE désigne tous les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, c'est-à-dire tous les appareils fonctionnant avec une prise, un accumulateur ou encore à piles :


- *le gros électroménager* : réfrigérateur, lave-linge, four, sèche serviette...
- *le petit électroménager* : ustensiles de cuisine, outils électriques destinés au bricolage et jardinage, appareils de salle de bain comme le sèche-cheveux, ou encore les téléphones ou les MP3...
- *les écrans* : télévisions, ordinateurs...
- *les lampes* : ampoules à économie d'énergie, néons...




*Offrons une deuxième vie à nos appareils électriques et électroniques usagés !*

Vous ne savez pas quoi faire de vos vieux appareils électriques usagés ? Compte-tenu de leur toxicité et de leur impact environnemental, les DEEE font l'objet d'un traitement spécifique depuis 2005. Pour que ces appareils soient recyclés en fin de vie, trois solutions s'offrent à vous :

 Les ramener chez votre distributeur : Lorsque vous achetez un nouveau produit, vous pouvez rapporter l'ancien, afin qu'il soit valorisé par une filière de traitement adaptée. Il s'agit du principe du « 1 pour 1 ».

 En faire don à une association caritative : Certains produits peuvent être réparés et resservir à d'autres usagers. Vous pouvez donc ramener vos appareils auprès des associations du vendômois. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site [www.valdem.fr](http://www.valdem.fr), rubrique « Comment Trier ».

 Les apporter en déchetterie : Les déchetteries de Vendôme, Naveil et Saint Ouen peuvent désormais accueillir vos vieux appareils électriques. Des conteneurs spécifiques aux grandes familles de déchets sont à votre disposition. Si vous souhaitez des informations sur les DEEE, adressez-vous au gardien de la déchetterie.





## *Un geste pour réduire ses déchets : la gestion des déchets de cuisine*




La part de déchets organiques dans nos poubelles est considérable : 1/3 du poids total de la poubelle contenant les déchets non recyclables est constitué de déchets fermentescibles (restes de cuisine principalement).

Vous pouvez, à votre niveau, valoriser vos déchets. Différentes techniques sont aujourd'hui faciles à mettre en place dans les foyers, et permettent de réduire considérablement le volume des déchets organiques dans nos poubelles (déchets de cuisine, ainsi que petits déchets de jardin), tout en permettant à chaque usager de gagner du temps en limitant les allers/retours en déchetterie :

 **le compostage** : Qu'il soit en bac ou en tas au fond de votre jardin, il permet de recycler les déchets organiques tels que les déchets de cuisine, les feuilles mortes ou encore les tontes de gazon. Des composteurs sont à votre disposition au syndicat Val Dem contre une caution de 16 euros.

 **le broyage** : Afin de diminuer l'apport des déchets verts en déchetterie, le broyage est un procédé permettant par la suite d'utiliser les déchets en compost. La taille des branchages devient en effet adaptée.

 **le paillage** : Il s'agit ici d'une technique consistant à utiliser les tontes de pelouse ou les feuilles mortes au pied des plantations.


 **le mulching** : Cette technique consiste à laisser les pelouses tondues sur place.


*Toutes ces techniques permettent de diminuer la quantité de déchets à incinérer, et contribuent donc à protéger notre planète, tout en apportant un bénéfice à votre jardin !*


## *Comment faciliter le travail des rippeurs*


Les rippeurs, accompagnés des chauffeurs des camions de collecte, sont les principaux acteurs de la collecte de vos déchets ménagers.


Afin de faciliter leur travail, plusieurs gestes simples peuvent leur permettre de gagner du temps et d'effectuer une collecte sans oubli :


 Ne pas mélanger les déchets recyclables et non-recyclables : les camions de collecte sont en effet équipés de compartiments différents permettant de ne pas mélanger les déchets

 Sortir les bacs la veille au soir si vos déchets sont collectés le matin et avant midi s'ils sont collectés l'après-midi (concernant le jour de ramassage des déchets dans votre commune, référez-vous au calendrier de collecte 2009)

 Vérifier que les roues et les poignées de votre bac donnent sur la chaussée. Cela facilite le ramassage et permet ainsi un gain de temps pour tous

 Laisser les poubelles visibles lors de l'arrivée du camion (attention à ne pas cacher les poubelles derrière les poteaux électriques ou entre deux voitures).

 Pour la sécurité du personnel, ne pas mettre de vaisselle cassée, ni d'ampoules usagées dans le bac vert. Il s'agit de déchets non recyclables, à mettre dans le bac bordeaux

 Respecter les rippeurs en leur confiant uniquement les déchets en bacs ou en sacs

*Si chacun de nous effectue ces gestes, la collecte des déchets ménagers s'en trouvera facilitée.*

*Besoin d'informations sur le tri, le recyclage de vos déchets, le syndicat Val Dem ?*

*N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande, par téléphone au 02 54 89 41 17, par mail à [secretariat@valdem.fr](mailto:secretariat@valdem.fr) ou par courrier à ZAC des Hauts des Clos – Allée Camille Vallaux – 41 100 VENDOME*